



Demande de renseignement suite au deces de mon pere

Par **belline**, le **12/01/2016** à **20:09**

bonjour, mon père est décédé il y a déjà 15 ans et j'aurais aimé savoir si c'était normal de ne pas avoir été contactée par un notaire

Merci pour votre réponse mais comment je peux savoir qu'il n'y avait rien . Car je n'avais aucun contact avec mon père j'ai été abandonnée par mes parents à l'âge de 2 ans

Par **youris**, le **12/01/2016** à **20:49**

bonjour,
le notaire n'est nécessaire que si le défunt avait des biens immobiliers.
si l'actif de la succession est inférieure à 50000 €, la déclaration au trésor public n'est pas nécessaire.
salutations

Par **catou13**, le **12/01/2016** à **23:10**

Bonsoir,
Avez vous été adopté depuis l'âge de 2 ans (adoption plénière)?

Par **belline**, le **13/01/2016** à **20:48**

Bonsoir, non je n'ai pas été adoptée j'ai vécu chez ma grand mère maternelle et à l'âge de 8 ans j'ai été placée dans une famille d'accueil.